

LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 27

Montréal, 22 décembre 1950

NÉGOCIATIONS SUSPENDUES à ABESTOS

VOEUX DU PRÉSIDENT



Je suis très heureux de formuler, à l'occasion des fêtes,

les souhaits les plus sincères de la C.T.C.C. à l'adresse de tous nos militants et de leurs familles. Je forme des vœux pour que notre mouvement syndical connaisse, au cours de l'année 1951, une expansion digne de la doctrine qu'il défend et conforme aux aspirations légitimes de la classe ouvrière.

Les mêmes souhaits s'adressent également aux membres des autres organisations syndicales canadiennes et à toute la classe des salariés : travailleurs manuels, employés et travailleurs intellectuels.

Ce court message s'adresse aussi à nos dévoués aumôniers, aux autorités religieuses, à nos gouvernants d'Ottawa et de Québec, au patronat.

A tous, joyeux Noël, bonne et heureuse année.

Que 1951, en dépit des sombres menaces actuelles, soit inspiratrice d'une paix féconde, chrétienne, où les hommes de bonne volonté consacrent leurs énergies à faire grandir la justice dans notre monde qui la connaît si peu.

Gérard PICARD, président général de la C.T.C.C.

VOEUX DE L'AUMÔNIER

Nous voilà arrivés, chers syndiqués, au terme d'une autre année de vie et d'action syndicale ! Nous avons toutes les raisons de nous réjouir et d'exprimer à Dieu notre plus entière gratitude, puisque nous aurons été des privilégiés durant cette année sainte. L'affection profonde et agissante de Notre Saint Père Pie XII s'est manifestée sans équivoque à nos dirigeants par l'expression de sa prédilection pour la C.T.C.C., par son invitation reconfortante à poursuivre notre tâche de rénovation, par la large et profonde bénédiction à chacun d'entre nous. La sollicitude toute paternelle de notre épiscopat si clairvoyant s'est rendue encore plus sensible à notre endroit par le don royal d'une magistrale charte des Travailleurs de chez nous. Nous avons reçu en surabondance lumières et grâces. La grandeur de notre

vocation, de notre mission ne fait pas de doute; notre responsabilité est grande : Nous devons en être fiers et dignes.

La fin de l'année sainte doit donc tous nous trouver en progrès; mieux enracinés dans nos sources d'inspiration, plus prêt à rendre un témoignage vivant de notre foi et de notre charité, sans quoi on aurait bien raison de ne pas nous prendre au sérieux et de compter davantage avec ceux qui seraient plus logiques avec eux-mêmes. Notre force en est une d'esprit et d'amour que nous devons attendre sera toujours commandé par celui que nous vivons. Solidaires, nous le sommes profondément et d'une façon si reconfortante par les liens mêmes du Christ auxquels rien ne résiste.

Que Noël 1950 et le premier de l'an 1951 soient pour



nous tous et nos familles comblés des bénédictions qui nous assurent sur la terre le seul vrai bonheur qui mène au paradis à la fin de nos jours. Avec ferveur et confiance je m'unis intimement à vous tous pour en faire la demande à Dieu.

Henri PICHETTE, prêtre aumônier

Accord sur les conditions de salaires et de travail — Les pourparlers se heurtent au refus de la Compagnie d'exécuter un de ses engagements.

ASBESTOS, 22. — Les négociations entre le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos et la compagnie Johns-Manville ont été suspendues hier midi après plusieurs séances de travail qui laissaient augurer une toute autre issue.

Les représentants ouvriers ont quitté la table des négociations après que les porte-paroles de la Compagnie Johns-Manville eurent refusé de réintégrer dans leurs fonctions plusieurs ouvriers qui avaient perdu leurs emplois à la suite de la grève de '49. Le Syndicat demandait que la Compagnie exécute à ce sujet l'engagement qu'elle avait pris de reprendre à son emploi ces ouvriers et de restituer à certains autres les fonctions qu'ils occupaient avant la grève et qui leur avaient été retirées. Mais la Johns-Manville a refusé, forçant les négociateurs syndicaux à suspendre les pourparlers.

ACCORD

Ce refus est intervenu au moment où les deux parties venaient de s'entendre sur le fond du contrat, à savoir les conditions de salaires et de travail. Les mineurs, réunis dimanche dernier en assemblée générale, avaient accepté à l'unanimité les mêmes avantages généraux obtenus par leurs camarades de Thetford, y compris un plan d'assurance-maladie-hospitalisation.

C'est donc dire que les négociations sont interrompues par ce seul refus d'exécuter un engagement. Il reste quelques dizaines d'ouvriers sans emploi ou employés à des fonctions inférieures à celles qu'ils occupaient avant la grève.

Les négociateurs n'ont voulu faire aucun commentaire en sortant de la salle des négociations mais on s'attend à des développements d'ici peu.

Vendredi prochain, 29 décembre,
Le Travail ne paraîtra pas.
Le prochain numéro sera datée
du 5 janvier 1951



Le Geste de Noël

De l'hebdomadaire "Témoignage Chrétien" nous vient la suggestion suivante que nous tenons à vous transmettre. La fête de Noël peut facilement, si nous n'y prenons garde, devenir la fête de l'égoïsme, ce qui serait bien le contre-sens le plus scandaleux. Surtout dans notre milieu, l'entre-aide est une condition de vie indispensable et les paragraphes suivants suggèrent des moyens pratiques de la mettre en oeuvre.

"Faire une crèche pour Noël, c'est bien; faire un arbre de Noël, un réveillon, c'est excellent; assister à une messe de minuit, excellent; mais pour que Noël ait un sens, celui du "Cessez le feu" sur les fronts de guerre, le sens de la fraternité humaine autour du berceau de celui qui l'a révélée au monde, chacun de nous doit faire passer Noël du plan de l'idéal, du rêve ou du jeu enfantin, sur le plan de la réalité présente.

"Pour que ce soit vraiment Noël, il faut que chaque malheureux ne se sente pas seulement assisté par une oeuvre ou fêté collectivement avec d'autres malheureux, en série.

"Il faut que le jour de Noël, chaque homme, femme ou enfant, jeune ou vieux, riche ou pauvre, se dise: il y a sûrement autour de moi, tout près, un être humain à qui il manque quelque chose que je puis lui donner. Non pas n'importe quoi, mais ce qui lui manque vraiment, de l'argent, peut-être, mais aussi un fleur, un sourire, une visite ou une promenade.

"Il faudrait que le jour de Noël l'on trouve dans sa boîte un gros billet dans une enveloppe, l'autre des fleurs devant sa porte, le petit du troisième un jouet, la grand'mère un panier à ouvrage...

"Il faudrait que chacun imagine et réalise SON GESTE DE NOËL... envers un être bien idéal, bien proche, bien quotidien, envers un de ceux qui souffrent davantage d'être oubliés, de n'être personne pour quelqu'un.

"Il faudrait qu'un soir de Noël beaucoup d'hommes aient recommencé à croire qu'on peut aimer et être aimé — et que c'est ce qu'il y a de meilleur au monde. Que le plus dénué des pauvres ait découvert qu'il pouvait donner une joie à un autre — qu'on a toujours à donner une richesse".

LES OUVRIERS DU GANT se libéreront du décret

A l'issue d'une séance du bureau fédéral de la Fédération Nationale du Gant, M. Roland Thibodeau, son président, nous donnait ses impressions sur les résultats de la séance. "Depuis assez longtemps, dit-il, les ouvriers attendent dans l'industrie du gant, leur libération. Avec nos 38 certificats de reconnaissance et quelques autres en puissance, nous ne doutons pas un seul instant que 1951 apportera aux ouvriers et ouvrières de cette industrie, non seulement des conditions similaires à celles qui existent dans d'autres industries organisées, mais de meilleures si possible.

"Il est vrai que pendant de longues années, les patrons se sont efforcés de "contenir", de "maintenir dans un décret" les ouvriers et ouvrières. Mais nous avons supporté trop longtemps le joug du décret, — cette comédie a assez duré.

"La Fédération a décidé, à son dernier congrès, de faire tous les efforts possibles pour signer, dans TOUTES LES INDUSTRIES du gant, des conventions particulières, et malgré le refus obstiné des patrons, il n'y a rien qui nous empêchera cette année. Les ouvriers en ont réalisé la nécessité et ils sont décidés, à pousser jusqu'au bout leurs réclamations. UN CONTRAT PAR INDUSTRIE, en dépit des difficultés créées par les patrons, ceci au point de vue légal. Mais nous avons confiance que les causes devant les tribunaux, lorsqu'elles seront jugées, nous permettront de continuer notre travail si bien commencé.

"Ceci résume bien l'attitude des membres du bureau fédéral au sujet des conventions particulières. Et pour finir, j'oubliais, dit M. Thibodeau, il a été aussi question du décret!"

Dans le meuble:

UN ARBITRAGE DIFFICILE

Après cinq séances du tribunal, l'arbitrage du différend entre le Syndicat du Meuble et la Eastern Furniture de Victoriaville n'a presque pas progressé. Fidèle à l'attitude qu'elle a adoptée dès le début, la partie patronale n'a fait que multiplier les procédés dilatoires afin de retarder le plus possible la sentence. Le procureur de la compagnie semble même se faire un devoir de s'absenter fréquemment.

Selon toute probabilité, les procédures seront longues. Les problèmes à étudier sont complexes et la situation est assez confuse vu que certaines questions en cause se trouvent posées à la fois devant le tribunal d'arbitrage et devant la cour des magistrats. On prévoit en particulier une lutte serrée sur le problème de la rétroactivité.

Le tribunal est présidé par Me Barré de Montréal. L'arbitre syndical est Me Jean-Paul Geoffroy et l'arbitre patronal Me Jean-Paul Ste-Marie. C'est M. Gérard Picard qui agit comme procureur de la partie syndicale.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
 Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
 Administrateur: MARCEL ETHIER

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
 Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE A

Une lutte importante qui aboutira en 1951

Après ceux d'Arvida, les ouvriers de l'Aluminum Company de Shawinigan viennent d'entamer la négociation de leur nouveau contrat. En dépit de la distance qui sépare les deux centres, c'est la même lutte que le syndicalisme doit conduire aux deux endroits, exemple typique d'une grande entreprise qui veut imposer à tous ses ouvriers les mêmes conditions... inacceptables.

SHAWINIGAN

A l'Aluminum Co. : CONCILIATION. Il fallait s'y attendre !

La lutte à Shawinigan ne pouvait être différente de celle d'Arvida, puisqu'il s'agit de la même compagnie et nécessairement de la même attitude. Refus catégorique d'accorder aux ouvriers le droit de recours à un tribunal d'arbitrage impartial pour les griefs.

La compagnie refuse même de discuter des autres clauses, telles que: salaires, vacances, etc., si le syndicat ne veut pas changer d'attitude sur la question des griefs.

Or, les ouvriers de Shawinigan suivent précisément le chemin où se sont engagés les ouvriers d'Arvida, c'est-à-dire: conciliation, arbitrage, etc., jusqu'au bout du compte... Telle a été la décision prise par une assemblée générale des ouvriers, cette semaine.

Les négociations, commencées le 4 décembre, viennent d'aboutir à un échec après dix séances; ces négociations étaient conduites par le confrère Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C., qui était bien secondé par l'exécutif du syndicat dont M. François Allard est le président.

Un conciliateur provincial sera donc demandé incessamment.

Re: Grève de la Classon

Le centre de Shawinigan ne change pas son attitude lorsqu'il s'agit d'aider ceux qui en "arrachent". On se souvient de leur appui aux grévistes de l'amiante et on a pu lire la semaine dernière la lettre d'un syndicat.

Or le Conseil Central de Shawinigan nous avise, par son correspondant le confrère Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires, que tous les syndiqués de Shawinigan entendent bien appuyer sans réserve les réclamations des ouvriers de la Classon et de "leur fournir tout l'appui financier possible".

Il faut signaler le geste très appréciable que vient de poser le Syndicat des Travailleurs en produits chimiques qui a déjà fait parvenir une souscription généreuse et promet en outre de souscrire mensuellement au fond de secours de ces grévistes tant que durera la situation actuelle.

Le geste a déjà été suivi par les Charpentiers-Menuisiers et tous les autres de la région feront de même d'ici quelques jours. Bravo !

DRUMMONDVILLE

Butterfly

Le Syndicat de la Butterfly de Drummondville a porté devant un tribunal d'arbitrage un grief relatif à une question de séniorité. Il s'agit d'un opérateur de machine qui a été désigné par la compagnie à l'encontre d'une clause de séniorité inscrite dans le contrat.

M. le juge Guérin préside le tribunal tandis Mes Lespérance et McNicol agissent comme arbitres. C'est Me Jean-Paul Geoffroy qui défend la cause du syndicat.

PLESSISVILLE

Le Syndicat de la Tricoterie Summerset vient de renouveler son contrat de travail avec des avantages importants.

La nouvelle convention assure au 120 ouvriers de cette usine une augmentation générale de 11%, un plan d'assurances et 2 fêtes chômées et payées additionnelles.

CORRESPONDANCE

Le Conseil Central de Shawinigan a fait parvenir au Ministre du Travail et au Premier Ministre les deux lettres suivantes. Nous les reproduisons ici à titre d'exemple et pour bien marquer que les manoeuvres n'ont pas réussi à "mêler" l'opinion ouvrière. Les syndiqués voient clair dans l'affaire de la Classon.

Le 12 décembre 1950.

Honorable Antonio Barrette,
 Ministre du Travail,
 Hôtel du Gouvernement,
 Québec, P.Q.

Re: Grève à la Classon Mill de Sherbrooke.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls, informé à son assemblée régulière du 11 courant, des derniers développements en marge de la grève paisible et légale que poursuivent les ouvriers de la Classon Mill de Sherbrooke afin d'obtenir la plus élémentaire justice, ne peut admettre que le ministre du travail tente de se soustraire à la responsabilité qui lui incombe de mettre à la raison celui qui défie effrontément la législation ouvrière de la province.

Vous ne pourrez nous convaincre d'avoir fait votre devoir tant que vous n'aurez pas amené le Dr Reinhart à négocier et à signer une convention collective de travail avec l'organisation légalement autorisée et reconnue à cette fin.

De grâce, n'allez pas compromettre le respect de l'ordre et de la paix sociale en forçant des ouvriers, jusqu'ici manifestement bien disposés, à croire que l'autorité légitimement constituée soit, dans l'application de la législation ouvrière, rigoureusement exigeante à leur égard, tandis qu'elle se révélerait plus que large quand un patron est en cause.

Les ouvriers de Shawinigan supportent sans réserve les réclamations actuelles des grévistes de Sherbrooke, admirent la dignité avec laquelle ils se comportent et surveillent étroitement votre attitude avec l'espoir que vous vous révéleriez à la hauteur de votre tâche.

Respectueusement vôtres,

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls Inc.
 Par: William Brûlé, président

JRO/JMD
 WB

Le 12 décembre 1950.

Honorable Maurice Duplessis,
 Premier Ministre de la Province,
 Hôtel du Gouvernement,
 Québec, P.Q.

Re: Grève de la Classon de Sherbrooke.

Monsieur le Premier Ministre,

Vous trouverez sous pli, copie d'une lettre adressée aujourd'hui même au ministre du Travail, l'Honorable Antonio Barrette.

Nous comptons que vous prendrez personnellement les mesures nécessaires pour que cette malheureuse affaire se règle le plus tôt possible et cela selon les normes de la justice.

Il ne faut pas qu'il soit dit que le Gouvernement actuel ait deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit d'ouvriers ou de patrons.

Les ouvriers de la Classon se sont comportés depuis le début de leur grève il y a déjà 7 mois comme durant les étapes de négociations, de conciliation et d'arbitrage, avec une dignité qui mérite certainement le support des honnêtes gens.

Le Dr Reinhart doit apprendre qu'on ne peut pas même quand on est patron, mépriser et violer les lois de la Province de Québec sans que l'autorité chargée de les faire respecter, intervienne énergiquement.

Nous comptons que vous ne ménagerez rien pour que l'ordre et la justice soient à l'honneur dans toute la province et même à Sherbrooke.

Respectueusement vôtres,

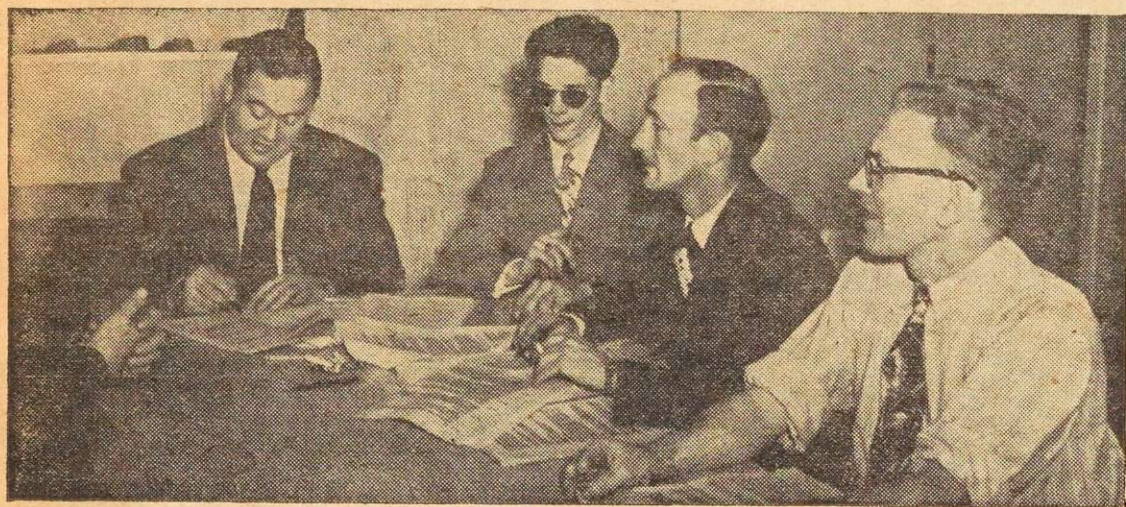
Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls Inc.
 Par: William Brûlé, président

JRO/JMD
 WB



FEDERATION NATIONALE DES GANTIERES. — Assis de gauche à droite: Mlle Flore Lanneville, directrice; M. Roland Thibodeau, président et agent d'affaires; M. l'abbé P.-E. Bolté, p.s.s., aumônier; Mlle Louise Fournier, directrice. Debout dans le même ordre: MM. Edmond Durand, vice-président; Ant. Robert, directeur; Jacques Delisle, directeur; Lucien Lafoust, secrétaire.

MOUVEMENT



BACK RIVER POWER (Syndicat des Employés. — MM. Fred Oberlander, gérant général; Gérard Pelletier, secrétaire-trésorier du syndicat; Roland Thibodeau, agent d'affaires; Antoine Torran, surintendant de la compagnie. Cette photo a été prise à la signature du nouveau contrat dans cette usine de chaussures. Le photographe s'excuse auprès des trois autres membres négociateurs que la camera n'a pas inclus sur la vignette.

MONTREAL

Back River

L'agent d'affaires Rolland Thibodeau nous annonce qu'un renouvellement de convention a été signé récemment entre le Syndicat des Employés de Back River & Power et la Compagnie de Back River, après quelques séances de négociations directes.

Voici les avantages qui découlent du nouveau contrat :

a) une augmentation de .06 l'heure sur les taux horaires qui avaient eux-mêmes augmentés de .03 durant l'année grâce à une clause d'augmentation du coût de la vie;

b) augmentation sur les bonis des gens travaillant en équipes; l'équipe du soir recevra donc .04 de plus que le salaire horaire indiqué, et l'équipe de nuit touchera .07.

c) réajustement de la clause sur l'augmentation de l'indice du coût de la vie; ce réajustement se fera sur une base de .03 l'heure par 5 points d'augmentation calculé sur une base trimestrielle, les points étant cumulatifs.

Il est bon de souligner que les ouvriers jouissent déjà de 7 jours de fête chômés et payés.

Bas façonné

Les employés de Marvyn's Hosiery sont très heureux du renouvellement de leur convention qui vient d'être signée pour une année. Le Syndicat des Employés du Bas Façonné et Circulaire (section Marvyn) groupe environ 180 employés masculins et féminins. Il est affilié à la Fédération Nationale du Bas Façonné.

Le syndicat vient d'obtenir de l'employeur qu'une personne qualifiée pourra faire l'entretien de la machinerie, ce qui aura pour effet de permettre une meilleure production et de meilleurs salaires.

En outre, la machinerie étant en meilleure condition, les ouvriers et les ouvrières pourront produire une meilleure qualité de produit (moins de "seconds") et ils verront alors augmenter leurs revenus à mesure que la quantité des "seconds" diminuera. Une espèce de participation à la gestion...! Et cette clause est inscrite dans la convention.

On prévoit aussi la formation d'un Comité de Production. Les négociateurs étaient MM. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., Angelo Forte et J.-N. Godin agents d'affaires du syndicat, tandis que la partie patronale était représentée par MM. Hyman Grover et Sydney Lithwick.

Vêtement

Le Syndicat National du Vêtement nous avise que, la Compagnie Grover Mills ayant failli dans l'application intégrale de son contrat de travail en réduisant les salaires dans une section de l'usine, doit, après une négociation directe infructueuse, recourir à la conciliation. La première séance aura lieu mercredi prochain, au bureau du Ministère du Travail.

METALLURGIE

RENOUVELLEMENT

L'Association des Employés de Lefebvre et Frère, affiliée à la Fédération Nationale de la Métallurgie, vient de renouveler son contrat de travail après de longues et difficiles négociations et de nombreuses séances de conciliation présidées par M. R. Rogers, du Service de Conciliation.

En effet, l'assemblée générale, présidée par M. Claude Matte, s'est prononcée pour le renouvellement après un exposé du confrère Albert Côté, aviseur technique de la

C.T.C.C., sur les demandes, les offres et les ententes provisoires intervenues entre les parties au cours des négociations.

Le contrat de l'an dernier a été renouvelé tel quel, quant au fond, malgré les efforts de la partie patronale pour changer quelques clauses du contrat. Il faut comprendre que certains articles, par exemple l'atelier syndical imparfait, ne semble pas rencontrer les vues de beaucoup de patrons. Cette clause qui existait est demeurée.

On avait voulu restreindre aussi la juridiction du syndicat mais les ouvriers ont gagné le maintien de la clause existante et du check-off irrévocable.

Les ouvriers se disent très heureux des gains obtenus, tant par la négociation que par la conciliation. Les gains se résument à ceci :

a) .06 sous l'heure d'augmentation générale avec rétroactivité au 11 novembre 1950;

b) les promotions et les transferts se feront sur la base des années de service;

c) quant au surtemps, il sera compilé comme suit : heures régulières, temps simple; les 8 heures heures suivantes, temps et demi; et les autres heures subséquentes à temps double. Le temps double s'applique aussi pour tout travail fait pendant les 3 fêtes chômées et payées;

d) la classification des tâches et des ouvriers a été le sujet de longues discussions, pour en arriver à la conclusion que tous les ouvriers non satisfaits de leur classification propre pourront faire appel, par le Comité des Relations Ouvrières, à la partie patronale. La clause de conciliation et d'arbitrage peut jouer dans chacun des cas;

e) il y aura en outre des réajustements individuels qui, d'après la compagnie, couvriront environ 20% des employés;

f) la convention prévoit aussi la formation prochaine d'un Comité mixte de Production d'après les données du gouvernement fédéral.

En outre, la compagnie Lefebvre s'est engagée à verser \$2.50 par semaine aux employés de bureau, couverts par la convention, et à verser aux ouvriers payés à l'heure, la rétroactivité d'ici le Jour de l'An.

Ont participé à la négociation et à la conciliation pour les ouvriers : les confrères S. T. Payne, organisateur pour la Fédération; Albert Côté, conseiller juridique pour la C.T.C.C.; C. Matte, A. Léger, C. Michaud et M. Delisle; pour la partie patronale : MM. P. E. Lefebvre, Gaston Lefebvre et F. Bellemare. M. A. Matteau représentait l'A.P.I.

Une piscine se construirait à Kénogami

Une rumeur circulant à Kénogami depuis quelques temps, semble se préciser de plus en plus, s'il faut en croire un informateur bien renseigné. En effet, il est très possible que Kénogami possèdera l'an prochain une vaste et magnifique piscine qui sera destinée tant aux adultes qu'aux enfants.

Elle serait située au terrain de jeux de la ville, et construite en béton armé. Des précisions concernant la grandeur et capacité de la piscine devraient nous parvenir d'ici quelques semaines.

On croit que les autorités de la ville de Kénogami qui font preuve d'un esprit social développé, seraient pour beaucoup dans cette affaire. Les Syndicats nationaux de la pulpe et du papier, de l'industrie et de la Construction de Kénogami, ainsi que le Syndicat national des commis et comptable de Kénogami qui ont la direction de l'Oeuvre des terrains de jeux de Kénogami ont demandé l'appui moral de la Chambre de commerce locale et de la Coopérative d'habitation de Kénogami.

Si ce projet se réalise, la ville de Kénogami possèderait la plus belle et vaste piscine de la région du Saguenay. Tout semble croire que les démarches entreprises seront couronnées d'un succès complet.

CAP CHAT

Lors de sa dernière assemblée le Syndicat Catholique de cet endroit décidait de faire chanter une grand'messe pour M. Roger Ellyson, président des Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc. L'aumônier du syndicat, M. le curé J.-G. Cassivi qui est aussi aumônier diocésain des cercles ci-haut mentionnés a remercié le syndicat pour cette marque de sympathie.

QUI EST RESPONSABLE de l'éducation coopérative?

Relations entre le Syndicalisme, la Coopération et l'Action catholique.

Tous les mouvements qui sont des instruments de libération pour les travailleurs, sont responsables de l'éducation coopérative de leurs membres. Mais il est évident que c'est à la coopérative, quand elle existe, que revient la formation proprement dite, technique et économique, de ses membres et de tous ceux qui désirent connaître les principes et les méthodes de la coopération.

Le Conseil Supérieur de la Coopération, en collaboration avec le Service Extérieur de la Faculté des Sciences Sociales de Laval, a tenu dernièrement, à Québec, des journées d'études auxquelles il avait invité des représentants des coopératives régionales, de la C.T.C.C., de l'U.C.C. et de la L.O.C. à discuter ensemble du problème de l'éducation coopérative. Entre autres choses au programme, le Conseil Supérieur a voulu fournir à tout le monde l'occasion de délimiter les responsabilités en matière d'éducation coopérative.

Il faut comprendre d'abord que nous travaillons tous sur le même milieu : C.T.C.C., coopératives urbaines et L.O.C., ou U.C.C., coopératives rurales et L.A.C. Il ne peut être question de nous partager ces milieux, d'en confier un secteur à l'organisation professionnelle, un autre à la coopération et un autre aux mouvements spécialisés d'Action catholique. Nous nous adressons tous aux mêmes hommes à qui les trois organisations à la fois peuvent rendre de grands services. Nous devons établir entre nous un plan de collaboration qui respecte l'unité fondamentale des personnes que nous voulons aider et qui tienne compte aussi de la réalité.

L'intérêt immédiat de tout homme est d'abord de gagner sa vie et il passe les plus longues heures de la journée au travail. C'est donc l'organisation qui a spécifiquement pour but de lui garantir un salaire vital et des conditions de travail humaines, qui doit l'attirer d'abord et qui lui fournit en fait l'instrument le plus naturel de libération.

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Aucun autre mouvement ne peut accaparer l'attention première du travailleur et se substituer au syndicalisme pour assurer aux salariés du pain sur la table 365 jours par année. Mais aussi, le cycle de l'action ouvrière n'est pas complet par la seule action syndicale.

Par exemple, si le syndicat peut augmenter les salaires des ouvriers, il n'est pas toujours capable d'augmenter d'autant leur pouvoir d'achat. C'est ici que l'action coopérative proprement dite vient compléter l'action syndicale, en prenant en main, non plus les intérêts du travailleur-producteur, mais ceux du consommateur comme tel. C'est d'ailleurs l'angle sous lequel les chefs du mouvement ouvrier présentent aux syndiqués les avantages de la coopération.

L'ouvrier a besoin à la fois de ces deux instruments, syndicalisme et coopération, pour jouir vraiment du bien-être économique auquel il a droit. Mais justement parce que ces deux mouvements poursuivent un même idéal, la libération des masses populaires, il est dangereux de les confondre. Ce sont des moyens différents qui poursuivent des buts immédiats différents et qui ont besoin d'être autonomes, chacun dans leur domaine. Aucun d'eux n'a la compétence de remplacer l'autre, ou même de le contrôler. Nous ne pouvons par exemple imaginer un syndicat qui voudrait contrôler une coopérative pour le profit exclusif, d'ailleurs mal compris, de ses membres.

Vis-à-vis l'Action catholique ouvrière, ce sont les mêmes principes qui doivent présider à toute collaboration possible avec les autres mouvements ouvriers. L'Action catholique forme des militants qui seront préoccupés du salut des âmes dans leurs milieux respectifs. Elle cherche à purifier l'atmosphère morale des milieux où elle a de l'influence. Personne ne peut la remplacer dans ce travail et tout le monde doit même lui faciliter la tâche. Mais l'Action catholique ne fait pas de coopération, ni de syndicalisme, ce n'est pas son domaine et elle ne se reconnaît pas la compétence pour le faire.

C'est ainsi que nous sommes amenés à reconnaître les responsabilités de chacun en matière d'éducation coopérative. D'après ce que nous venons de dire, quand une coopérative existe dans un milieu donné, c'est à elle que revient l'éducation coopérative proprement dite : l'enseignement des principes, des méthodes, la diffusion des connaissances économiques et techniques nécessaires pour assurer le progrès de l'entreprise en question. Personne n'a la compétence pour la remplacer en ce domaine et elle-même a le devoir de faire cette éducation.

En même temps, une association professionnelle qui comprend bien les intérêts de ses propres membres, doit encourager les travailleurs à devenir membres des coopératives existantes en leur faisant voir les avantages de la coopération. C'est ce qu'on peut appeler l'éducation pré-coopérative, c'est-à-dire la préparation à une formation proprement coopérative.

Quand il n'existe pas de coopérative, un syndicat, ou un Conseil Central syndical, s'il y en a un, peut éveiller l'attention de ses membres et étudier avec eux l'opportunité de fonder, par exemple, une coopérative de consommation. Pour aider à la réalisation du projet, il devra faire appel aux spécialistes en ce domaine, par exemple au Conseil Supérieur de la Coopération qui viendra prendre en main toute l'affaire. Une fois la coopérative fondée, le syndicat, ou le Conseil Central, n'a plus rien à faire dans la marche même de la coopérative. Cette dernière devient autonome. Il reste au syndicat à continuer la propagande auprès de la classe ouvrière en faveur de cette coopérative, comme en faveur de tout le mouvement coopératif. Il en est ainsi de l'Action catholique, qui remplacera l'organisation professionnelle si celle-ci fait défaut.

C'est dans cet ordre d'idée que la C.T.C.C. entend prendre ses responsabilités en ce domaine. Lors du congrès annuel tenu à Montréal en 1949, nous avons résolu à l'unanimité de faire toute la propagande coopérative dont nous sommes capables et de demander l'aide du Conseil Supérieur de la Coopération quand il s'agit de l'éducation coopérative proprement dite des travailleurs qui sont nos membres. Voilà en même temps l'une des conclusions de ces journées d'études que le Conseil Supérieur de la Coopération projette de répéter pour la région de Montréal, à la fin de janvier.

FERNAND JOLICOEUR



UN IMPORTANT SYNDICAT DISCUTE LE PROBLEME DU JOURNAL. — M. l'abbé Frigon, aumônier adjoint de la C.T.C.C. et aumônier local, adresse la parole à l'assemblée du Syndicat national du tricot de PENMANS, St-Hyacinthe, pour convaincre les ouvriers de la nécessité de maintenir leur abonnement au journal LE TRAVAIL. L'exécutif du Syndicat se compose de M. Jean-Claude Morel, président; Gérard Houle, vice-président; Roland Laprès, Berthe Turner, Gaston Bachand, Bernard Saint-Onge, Claire Lemieux, J.-J. Berthiaume, Jeanne d'Arc D'Aragon. La plupart apparaissent sur la photo ainsi que l'agent d'affaires, Georges Patenaude.



Une vive discussion, qui s'est finalement terminée par un vote unanime, s'est déroulée dimanche dernier à l'assemblée des ouvriers et ouvrières de la Penmans. Chacun y est allé de ses opinions, mais tous se sont ralliés à la formule: "Une éducation syndicale plus efficace par l'abonnement au journal". C'est l'opinion qui a prévalu. Un autre gros syndicat se réabonne et attend que les autres fassent de même. La photo est prise au moment où un des syndiqués convaincus fait valoir son opinion.

LA SEMAINE

QUEBEC

ELECTIONS

Chez les infirmières

Mlle Laurette Bernatchez a été réélue présidente du Syndicat catholique féminin des maisons hospitalières de Québec et du district (C.T.C.C.), incorporé, au cours d'une assemblée d'élection tenue jeudi soir sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil central des syndicats catholiques de Québec.

Les autres officières élues pour le prochain terme sont Mlles Magella Cyr, vice-présidente; Marie-Anne Dupuis, secrétaire-correspondante; Juliette Langevin, secrétaire-archiviste; Marie-Louise Roy, trésorière; Cécile Banville, financière; Georgette Falardeau, sentinelle.

Les délégués au Conseil central sont Mlles Laurette Bernatchez, Marie-Anne Dupuis, Juliette Langevin, Marie-Louise Roy, Cécile Banville.

Mlle Bernatchez et M. Lucien Dorion, organisateur, ont été délégués au comité paritaire.

Fer et Bronze

M. Jean-Charles Côté a été élu président du Syndicat national catholique du fer et bronze ornemental de Québec (C.T.C.C.), incorporé, au cours de l'assemblée annuelle de cet organisme. L'élection était présidée par M. Omer Chevalier, agent d'affaires du Conseil de la Construction (C.T.C.C.), et M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain, y assistait.

Les autres membres du nouveau bureau de direction élu pour le prochain terme sont les suivants: vice-président, M. M. Gariépy; secrétaire, M. Emile Bédard; secrétaire-financier, M. Paul Dorval; trésorier, M. A. Pageau; secrétaire-correspondant, M. Gaston Côté; sentinelle, M. M. Morrissette; dé-

légués au Conseil de la Construction, MM. J.-C. Côté, A. Painchaud, Emile Bédard et Gustave Mathieu; délégués au Conseil central des syndicats, MM. Georges Falardeau, Jean-Baptiste Pouliot, Cyrille Savard, J.-B. Côté, Joseph Faucher et Lévis Bouchard.

Services hospitaliers

Les élections du nouveau bureau de direction du Syndicat national catholique des services hospitaliers de Québec (C.T.C.C.), incorporé, ont eu lieu ces jours derniers sous la présidence de M. Adélarde Couture, président de la Fédération des services hospitaliers (C.T.C.C.).

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Alexis Bérubé; secrétaire-archiviste, M. Hervé Rousseau; assistant-secrétaire, M. Paul-Henri Marier; secrétaire-correspondant, M. Louis Jalbert; secrétaire-financier, M. Antoine Massé; assistant-financier, M. Jean-Marie Dion; gardien, M. J.-H. Samson; sentinelle, M. Roland Houde.

M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des syndicats catholiques de Québec, assistait à cette assemblée, nous rapporte M. Jean-Marie Marcotte, publiciste du Conseil central des syndicats.

VALLEYFIELD

Nouvel exécutif

L'Union Canadienne des Chantiers Municipaux de Valleyfield, affiliée à la C.T.C.C., s'est choisie un nouvel exécutif lors de sa dernière assemblée régulière. Voici les noms des nouveaux officiers qui dirigeront les relations entre les employés et les autorités de la Cité durant l'année qui s'ouvre: président, M. George Paquette; vice-président, M. Adélarde Auclair; sec.-arch., M. Léo Leduc; sec.-trésorier, M. Joseph Cloutier; sentinelle, M. Médard Raymond.

Le Comité d'arbitrage a maintenant comme président M. George Paquette, et comme vice-président M. Léo Leduc.

Le Comité des griefs a comme président M. George Paquette, comme vice-président M. Léo Leduc, et deux représentants MM. George Leduc et William Faubert.

JOLIETTE

Négociations directes

Le Syndicat des Travailleurs du Bois à Placage de l'Épiphanie poursuit ses négociations directes avec The Quebec Veneer Industries. Le syndicat a fait connaître ses réclamations, aucune contre-proposition patronale n'a été présentée à date. MM. Lionel Loyer, président du syndicat et Jacques Archambault sont les négociateurs syndicaux. M. Napoléon Paul, gérant de la compagnie agit comme négociateur patronal.

Couture et Laine

Le Syndicat des Employés de la Couture et de la Laine, groupant 80 ouvriers, vient d'entrer en négociations directes avec Acme Glove Works. A date une seule séance de négociation a été tenue à Montréal le 18 décembre dernier, une autre doit avoir lieu incessamment.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: a) réajustement de certains taux à la pièce; b) fixation du boni horaire à 12½ cents l'heure (actuellement à 5 cents); c) deux fêtes additionnelles chômées et payées.

MM. Charles-Edouard Gauvreau, président du syndicat; Angelo Forte et Jacques Archambault dirigent les négociations pour le syndicat. Tandis que MM. M. Shekter, Vianney Bergeron, gérant de production, et Paul Nadeau, directeur des ventes, négocient pour la partie patronale.

VICTORIAVILLE CONGEDIEMENTS

On nous informe qu'un nouveau syndicat vient de se former à la compagnie Fournier Limitée de Victoriaville. La plupart des ouvriers en font partie, et une demande de certification est placée à la Commission de Relations Ouvrières. Or, il paraît que les enquêteurs ont reçu une réception plus ou moins froide. Ils ont dû compléter leur questionnaire au local du syndicat, la compagnie refusant de répondre à certaines questions.

Mais si les choses se compliquent, c'est qu'après le départ des enquêteurs, la compagnie, par son représentant M. Amyot, a fait venir le Président du syndicat M. Fernand Laveault (12 ans de service) pour l'aviser qu'il était congédié; ensuite Mlle Maria Lévasseur (10 ans de service) secrétaire, qui dut subir un interrogatoire assez serré, terminé aussi sur un congédiement. De plus, il est possible que d'ici la fin de semaine, tous les membres de l'exécutif, soient aussi sur le pavé.

M. G.-E. Gagné et le confrère Albert Côté, aviseur technique de la C.T.C.C., ont immédiatement fait des démarches auprès de la Commission et du Service de Conciliation pour demander une enquête. Cela augure bien, on le comprend, des futures relations entre employeurs et syndiqués!

Chez les Imprimeurs

Une première séance de négociations directes a eu lieu récemment entre le Syndicat des Employés en Imprimerie groupant 160 ouvriers et la Compagnie Canadienne de Papeterie. MM. Henri Savignac, président du syndicat et Gérard Laprade, secrétaire-trésorier négocient pour le syndicat. M. Raoul Charette, gérant, agit comme négociateur patronal.

Le syndicat a fait tenir les demandes suivantes: a) une augmentation de 10 cents pour les employés féminins et de 15 cents pour les employés masculins; b) une amélioration de la clause de séniorité; c) une assurance-groupe maladie-hospitalisation dont 50% serait défrayé par l'employeur. La compagnie a présenté la contre-proposition suivante: une augmentation de 2 cents pour les ouvrières et de 5 cents pour les ouvriers.

Le Syndicat tiendra une assemblée le soir du 28 décembre pour étudier la contre-proposition de l'employeur.

Cercle d'études

Le 8 décembre dernier avait lieu une autre séance d'étude organisée par le Comité d'éducation du Conseil Central. Quelque cinquante personnes venues de Joliette et des environs ont assisté à ce deuxième cercle d'études.

Les employés Municipaux de Jonquière

Le Syndicat National des Employés Municipaux de la ville de Jonquière vient de renouveler sa convention collective de travail pour l'année 1951. Les employés de la municipalité n'ont pas obtenu tout ce qu'ils demandaient, mais tout de même ils ont cru bon d'accepter les offres de la ville de Jonquière.

La ville a d'abord offert une augmentation de salaire générale de 5 cents l'heure, et de \$3.00 par semaine pour ceux qui sont payés à la semaine. Pour certains employés, l'augmentation est plus que 5 cents l'heure, de façon à établir le taux de base à 90 cents l'heure.

La ville n'offrirait rien en ce qui concerne les autres demandes du syndicat. Les représentants du Syndicat ont demandé une entrevue au Conseil, et ils ont réussi à obtenir une clause de maladie pour les employés. Cette clause consiste en une journée de maladie par mois travaillé. C'est donc dire qu'un employé qui travaille un an sans s'absenter aura à son crédit 12 jours de maladie.

Ces crédits pour maladie peuvent s'accumuler jusqu'à un to-

tal de 180 jours de maladie. Cette nouvelle clause de maladie a convaincu les employés de la cité de Jonquière qu'il était préférable de renouveler la convention avec l'augmentation accordée et faire confiance au nouveau Conseil de Ville, qui négociait pour la première fois.

Les employés de la ville de Jonquière sont très heureux de ce renouvellement de convention collective de travail.

DEUIL

Le Syndicat de la Chaussure de Montréal déplore la perte de son secrétaire général. En effet, la semaine dernière, le 5 décembre, décédait M. Cajetan Bruneau, qui avait agi pendant quatre ans comme secrétaire général du syndicat. M. Bruneau était depuis longtemps membre du syndicat. C'était un officier des plus dévoués. Le journal "Le Travail" offre ses sympathies à sa famille et à son syndicat.

GRAND-MERE

Dans la chaussure

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussure de Grand-Mère a tenu récemment ses élections annuelles. L'exécutif de l'an dernier a été réélu, soit: MM. Albert Caron, président; René Dupuis, 1er vice-président; Séverin Gingras, 2ième vice-président; Paul Maurais, secrétaire-trésorier; Léopold Desserres, assistant-secrétaire-archiviste; Marcel Dubois, secrétaire-financier; Mlle Gisèle Melançon, sentinelle; M. Lucien Deschênes, gardien; Mlles Marguerite Lacroix, secrétaire-archiviste; Suzanne Viboux, assistant-secrétaire-financier; ainsi que M. Gaston Duguay, assistant-trésorier.

Négociations

Deux autres syndicats préparent activement leurs négociations. Il s'agit du Syndicat des Travailleurs en Produits Chimiques et du Syndicat des Travailleurs en Plastique dont les conventions avec les compagnies Shawinigan Chemicals Limited et Canadian Resins & Chemicals Ltd. expirent le 12 février prochain. S'il faut en croire l'esprit qui anime présentement les relations entre ces deux syndicats et les compagnies impliquées, les négociations se feront comme l'an dernier, sans difficultés graves.

Le journal souhaite à tous ses lecteurs un joyeux Noël, une bonne année... et un abonnement syndical au "Travail" pour 1951.